



cares
PEOPLE



Book

Politique Intelligence Artificielle

 **septeo**

Septeo caractérise par l'**innovation constante** au service de la performance de ses logiciels afin de faciliter le métier de ses clients et celui de ses collaborateurs.

Depuis toujours, le groupe mise sur les nouvelles technologies afin d'offrir la **meilleure expérience client** à ses utilisateurs au sein de sa suite logicielle.

C'est donc très logiquement que Septeo **dès 2020**, a développé des solutions dotées d'intelligence artificielle et continue aujourd'hui, à travers l'usage de **l'intelligence artificielle dite générative**.

Dans ce nouveau paysage technologique, il est naturel que le groupe encourage toutes les initiatives de développement à l'aide de l'IA.

Néanmoins, bien plus que d'autres technologies, il est essentiel de garantir une **maîtrise et une compréhension des risques** associés à l'utilisation de l'IA. C'est la raison pour laquelle cette Politique IA a été pensée.

Ce document vient définir un **cadre d'utilisation de l'IA** au sein du groupe et ce, en accord avec les lois et règlements en vigueur en matière de confidentialité et de protection des données.

Les pratiques incluses dans cette politique reflètent les recherches actuelles sur une **utilisation responsable de l'IA**. Septeo s'attend à ce qu'elles évoluent au fur et à mesure que le domaine progresse, invitant à de nouvelles innovations en matière de sécurité de l'IA.



**Sont concernés
par la politique IA :**
Tous les collaborateurs
du groupe



Définitions

Intelligence artificielle (IA)

Procédé logique et automatisé reposant généralement sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies.

Intelligence artificielle Open Source

Type d'IA dont le code source est accessible au public, généralement sous une licence open source. Le code informatique utilisé pour créer de l'IA est accessible à quiconque souhaite l'étudier, le modifier, le distribuer ou l'utiliser à des fins diverses.

Intelligence artificielle générative

Technologie d'IA capable de comprendre et générer des résultats en langage naturel. Le terme d'IA générative est employé dans ce document pour désigner la technologie tout comme l'outil basé sur cette technologie.

Prompt

Courte phrase ou consigne donnée à un système d'IA pour qu'il génère une réponse. Cette réponse peut-être sous forme de texte, image ou vidéo.

Donnée informatique

Unité élémentaire d'information numérique qui peut être stockée, traitée, transmise et interprétée par un système informatique.

Donnée personnelle

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Code source

Suite d'instructions, dans un langage de programmation, qui doit être exécutée informatiquement.

Périmètre d'utilisation de l'IA

Le recours à l'IA reste optionnel dans les travaux menés par les collaborateurs du groupe, de ses filiales et de ses sous-traitants, cependant il a été largement démontré qu'elle permet un gain de productivité considérable dans les tâches répétitives et à faible valeur ajoutée.

Dès lors, il convient **d'encadrer l'utilisation de cette technologie** pour en tirer pleinement partie tout en maîtrisant les risques.

Les outils d'IA doivent être utilisés de manière responsable et à des fins commerciales ou opérationnelles légitimes.

La liste suivante établie les principaux cas d'usage détectés pour les marchés adressés par le groupe.

1. La génération de contenu

Les collaborateurs de Septeo ainsi que tous les sous-traitants, peuvent être amenés à utiliser des systèmes d'IA pour la création d'articles, de rapports, de supports marketing, ou d'autres contenus pour lesquels la génération de textes, d'images ou de vidéos de type humain permettraient d'augmenter leur efficacité et productivité.

2. Les services à la clientèle

Septeo et ses sous-traitants, peuvent être amenés à utiliser des systèmes d'IA pour générer des réponses automatisées aux demandes de renseignements des clients, afin d'améliorer l'efficacité et les délais de réponse.

3. La recommandation de produits

Septeo et ses sous-traitants, peuvent être amenés à utiliser des systèmes d'IA pour analyser le comportement des clients et segmenter le marché pour faire de la recommandation ciblée.

4. La rédaction et l'analyse de codes sources

Septeo et ses sous-traitants, peuvent être amenés à utiliser des systèmes d'IA pour accélérer les phases d'écriture de codes génériques à faible valeur ajoutée ou pour créer la documentation d'un code existant, ou encore pour l'analyse et la compréhension du code à examiner.

Obligations et recommandations

1. Obligations contractuelles

L'utilisation d'outils d'IA doit respecter les stipulations des contrats et accords en vigueur avec les clients et les partenaires.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils ne violent aucune obligation contractuelle lorsqu'ils utilisent ces outils, notamment en ce qui concerne la confidentialité, les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation des données notamment à caractère personnel.

2. Confidentialité des données

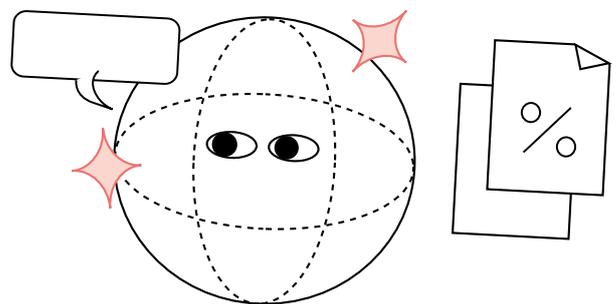
Il appartient à Septeo ainsi qu'à tous ses sous-traitants, de ne jamais utiliser des données identifiées comme de nature confidentielle en tant que "prompt" d'une IA générative sans l'accord préalable en express de leur propriétaire.

3. Protection des données à caractère personnel

La vie privée doit être respectée et protégée tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA. Pour cela, des mécanismes de gouvernance adéquats doivent être mis en place. Par ailleurs, il convient de rappeler que Septeo ainsi que chacun de ses prestataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

L'utilisation d'une base de données existante et comprenant des données à caractère personnel, dans le cadre d'un projet d'IA ne peut se faire que sous certaines conditions. La personne concernée doit donner son consentement, être informée de la nature du traitement la durée de conservation des données doit être limitée, et enfin seules les données strictement nécessaires peuvent être utilisées.

Il est toutefois possible, afin de contourner ces obstacles, de procéder à l'anonymisation préalable des données. Dans ce cas, la technique d'anonymisation est soumise à certaines conditions, rappelées par l'Avis n°05/2014 du groupe de travail "article 29" du 10 avril 2014 sur les techniques d'anonymisation.



Utilisation éthique de l'IA

1. Transparence

Toute personne qui crée des systèmes d'IA doit être transparente sur la façon dont elle utilise l'IA et sur les raisons pour lesquelles elle le fait.

De plus, les limites des systèmes utilisés d'IA doivent être connues de sorte que toute personne soit capable d'en comprendre les comportements.

Par conséquent, tous les collaborateurs et sous-traitants de Septeo ayant recours à l'IA générative pour produire du contenu ou interagir avec des clients, s'engagent à indiquer clairement, que le contenu a été produit par une IA générative ou que l'interaction est facilitée par celle-ci.

À l'inverse, il est également recommandé dans le cas où il n'y a eu aucun recours à une IA générative pour produire du contenu, de mentionner que celui-ci en est exempt.

2. Qualité des données

La qualité des données utilisées pour alimenter le système d'IA est un élément essentiel pour assurer la qualité des résultats produits. Septeo s'engage à optimiser la qualité des données, en s'assurant notamment de leur pertinence et de leur intérêt pour l'usage envisagé.

Il s'agit de rechercher et supprimer, dans la mesure du possible, tout biais relatif aux données utilisées pour le fonctionnement des systèmes d'IA.

3. Sécurité

Les vulnérabilités aux attaques doivent être évitées et traitées par les acteurs de l'IA. Les données devront être protégées pour en éviter toute utilisation malveillante ou illégale.

Certaines pratiques sont à mettre en place afin de garantir la sécurité des données :

- L'IA doit refuser de prononcer des discours haineux ou à caractère raciste
- L'IA doit bannir la violence
- L'IA ne doit pas propager la désinformation, ni générer des spams ou des logiciels malveillants

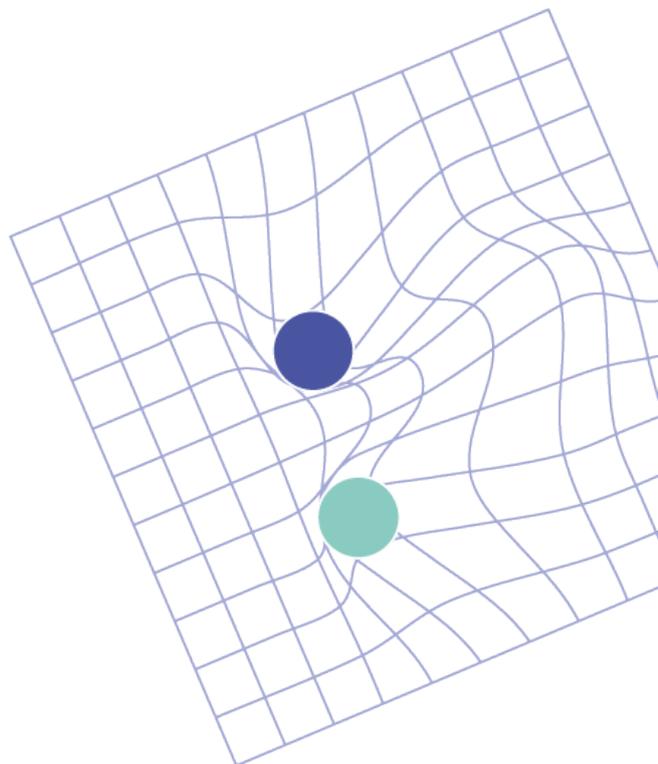
Afin de se prémunir au mieux de ces risques, Septeo s'engage à privilégier des centres de données situés sur le territoire de l'Union européenne respectant les normes de sécurité les plus strictes.

4. Responsabilisation

Septeo s'engage à mettre en place des mécanismes pour garantir la responsabilisation de chacun de ses salariés à l'égard de l'utilisation des systèmes d'IA et/ou de leurs résultats.

L'utilisation des outils d'IA doit se faire de manière conforme à la présente politique et aux valeurs de Septeo.

Les collaborateurs doivent signaler toute utilisation abusive des IA génératives à leur supérieur hiérarchique et à la Direction Juridique du groupe.



La présente politique fixe les règles et bonnes pratiques à respecter dans le cadre de l'utilisation des outils d'IA.

Cependant en raison de l'évolution très rapide de ces sujets, les collaborateurs sont invités à se rapprocher du RSSI du groupe qui pourra le cas échéant prévoir certaines dérogations.

Risques liés à l'utilisation de l'IA générative

Compte tenu du faible recul sur les outils d'IA **génératives** disponibles à ce jour sur le marché, ou ceux mis à disposition par le groupe, il est nécessaire de faire en sorte d'en identifier, en amont, leurs risques principaux et leurs éventuels effets indésirables afin de limiter les risques juridiques et commerciaux pouvant être liés à leur utilisation.



1. Le résultat généré est incorrect ou approximatif

Bien que les outils d'IA générative produisent des réponses fiables, leur garantie ne saurait être assurée. L'IA générative est construite pour générer du contenu en cohérence par rapport à une entrée qui lui est soumise (prompt). En fonction de leur usage, certains outils peuvent fournir des résultats incorrects, obsolètes ou approximatifs.

Lorsque le système d'IA est utilisé pour générer du code, ce dernier peut alors s'avérer défectueux ou contenir des failles de sécurité ce qui peut représenter un risque important.

2. L'exposition à des risques de divulgation des informations

La plupart des outils gratuits d'IA générative ou open source n'offrent aucune garantie quant à la confidentialité des données utilisées pour leur entraînement : elles sont donc exposées à des risques potentiels d'exposition ou de divulgation. En ce sens, les données envoyées pourront être stockées, lues, reproduites ou partagées par des tiers.

3. L'exposition à des obligations de paiement ou de réversion des codes sources

Lorsqu'un outil d'IA est utilisé pour créer du code, ce dernier va être généré sur la base de codes préexistants. Ce code peut être protégé par une licence limitant les conditions de son utilisation. Certaines de ces licences autorisent librement des modifications alors que d'autres peuvent soumettre toute modification du code à des conditions strictes voire les assujettissent à paiement.

Or, les outils d'IA suggérant du code ne donnent aucune information relativement aux licences dont ils peuvent être l'objet et quant à leurs éventuelles conditions d'utilisation.

4. La réutilisation des données personnelles

L'intégration de données à caractère personnel au sein d'un outil d'IA générative est proscrite. Cette utilisation pourrait amener à une divulgation et une réutilisation de ces données mais également à un risque de transfert en dehors de l'Union européenne.

5. La violation des droits de propriété intellectuelle

L'exploitation à des fins commerciales, qu'elle soit totale ou partielle, des résultats générés par une IA peut entraîner une violation de droits de propriété intellectuelle lorsque les données du script sont soumises à des licences.

En effet, si le code source original créé par l'IA est couvert par une licence limitant son exploitation, le fait de l'utiliser pourrait constituer une violation du droit d'auteur et donc un risque significatif pour le développement d'un logiciel l'incluant.

Il faut noter que si le code source utilisé est soumis à une licence open source imposant des restrictions, le logiciel qui intègre ce code sera lui-même soumis à cette licence.

Étant donné l'existence de licences plus ou moins permissives, il est nécessaire que tous les collaborateurs du groupe prennent connaissance des conditions d'utilisation stipulées par l'outil d'IA, en particulier des dispositions concernant la propriété intellectuelle afin de déterminer la propriété des actifs générés à partir du prompt soumis par les utilisateurs.

Les équipes de la Direction Juridique se tiennent à leur disposition pour les y aider.



194, avenue de la Gare Sud de France, 34970 LATTES
+ 33 (0)4 67 15 44 00 | communication@septeo.com

septeo.com